

CONCOURS DE BOURSES CONGRÈS HORS QUÉBEC 2026**DATE LIMITE : VENDREDI 2 OCTOBRE 2026**

À PROPOS DE LA FONDATION ARMAND-FRAPPIER

La Fondation Armand-Frappier (FAF) est un organisme à but non lucratif dont l'une des missions principales est de soutenir l'excellence de la relève scientifique. Depuis sa création, plus de 15 millions de dollars ont été remis sous forme de bourses, de contributions à l'achat d'équipement scientifique et de financement de projets favorisant le développement de la recherche. La Fondation Armand-Frappier croit profondément en la capacité d'innovation de la relève scientifique et en son potentiel à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de toutes et tous.

À PROPOS DU CONCOURS DE BOURSES CONGRÈS HORS QUÉBEC

Le concours de bourses congrès hors Québec poursuit l'objectif de permettre à des étudiants du Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie de participer à un congrès hors de la province de Québec, en défrayant une partie de leurs frais d'inscription, de transport et d'hébergement.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- ✓ Poursuivre à temps plein un programme de maîtrise ou de doctorat au Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie de l'INRS;
- ✓ Participer activement au congrès en réalisant une présentation orale ou une communication par affiche;

CUMUL DE BOURSES

La bourse Congrès hors Québec ne peut pas être cumulée avec aucune autre bourse de voyage (ex.Travel Award).

PÉRIODE D'ADMISSION

Pour les fins du présent concours, le congrès doit avoir lieu entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026.

MONTANT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse *Congrès hors Québec* est de 500\$.

COMITÉ DE SÉLECTION

Les dossiers reçus seront évalués par un comité de sélection composé de professeur(e)s et d'étudiant(e)s du Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie de l'INRS.

DOCUMENTS REQUIS

- ✓ Formulaire de demande de bourse dûment complété;
- ✓ Preuve d'inscription au congrès, si disponible;
- ✓ Fournir l'acceptation du résumé de la communication (abstract) pour le congrès, si disponible

Le candidat ou la candidate retenu par le jury devra, pour recevoir sa bourse, fournir les documents suivants à la Fondation (admin@fondationafrappier.ca):

- ✓ Copie des documents d'admission comportant la date, le lieu et le titre du Congrès;
- ✓ Pièces justificatives des frais encourus lors du Congrès (reçus, billet d'avion, hôtel, etc.)

DÉPÔT DES CANDIDATURES

DATE LIMITE : Les dossiers doivent être déposés au plus tard le vendredi 2 octobre à 17h00.

Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture du concours.

NOTEZ BIEN: Les dossiers non conformes et / ou incomplets seront **REJETÉS**.